

L'information sur l'environnement des Mesnuls et de ses alentours

Au sommaire

Editorial
Le Presbytère
La pollution de l'air
Défi familles à énergie positive
Environnement et sécurité
Autorités Communales & Prefectorales
La fibre optique
Opération Atmo-sphère, Atmo-sphère!
Ballade d'automne.
Adhésion



Chasse à courre, en ville...

La Millière a récemment vu une chasse à courre s'égarer dans son périmètre, ce qui a créé l'émoi des riverains, une habitante a rédigé une pétition à l'attention de notre mairie qui, nous le comprenons, s'informe avant de statuer. Le Bureau de la SDM s'associe à cette démarche et encourage les équipages à plus de discernement.

CHANGER !

Nous en sommes presque tous conscients, il nous faut changer nos habitudes, mais c'est une des choses les plus difficiles à faire. L'habitude nous évite de réfléchir, nous rend la vie plus simple, nous permet d'aller vite. Il nous faut donc prendre conscience que certaines de nos habitudes sont nocives pour nous-mêmes et pour la planète, qu'une nouvelle société est à inventer.

Une vague déferle, elle est mondiale, elle se sent, se voit, se lit dans la presse ou sur internet, y participent toutes les générations, tous les milieux socio-culturels, chacun à sa manière et c'est très enthousiasmant.

Pour savoir ce qui se passe dans le domaine du changement, de l'innovation, voici quelques pistes que vous ne connaissez peut-être pas :

Les magazines « Village » ou www.villagemagazine.fr réalisé par des journalistes ruraux qui dénichent des initiatives innovantes, ancrées dans le territoire et respectueuses de l'environnement naturel, Kaizen www.kaizen-magazine.com dont Pierre Rabhi est l'un des fondateurs, Quelle Santé, Maison et bois, Energie et Développement durable etc.

Les sites comme celui de « villes en transition » : un mouvement issu de Grande-Bretagne en 2006, qui a pris une ampleur internationale et auxquels participent de grandes villes telles San Francisco, Sidney, Munich, Genève, Paris, Avignon, Nantes, Rambouillet et Versailles etc. et des villages comme Ungersheim en Alsace, un modèle à suivre, et d'autres proches de nous : Beynes, Villiers St Frédéric, Neauphle le Château etc. Parfois il ne s'agit que d'un quartier de

certaines communes, voire des rues.

De quoi s'agit-il ? De construire, d'acheter, de réparer, de cultiver, de placer son argent, de gérer les entreprises... mais de manières différentes et qui tiennent compte de la planète, de l'humain.

Alors à nous tous d'agir pour préserver les acquis de notre environnement proche, pour l'améliorer, et cela de manière démocratique, participative en collaboration entre les citoyens et leurs élus. Avec les jeunes générations, une foule d'idées nouvelles est entrain de naître, parlons-en ensemble et agissons !

Apportez-nous vos idées de changement, la SDM sera heureuse d'accueillir tous ceux qui souhaitent réfléchir, partager leurs idées, s'impliquer, nous vous attendons !

H.A.

Une crèche au Presbytère

L'intention de construction de logements sociaux sur le terrain du Presbytère a été revue au profit d'un projet de réalisation d'une crèche. Un bâtiment de 120 à 140m² sera construit dans le jardin actuel pour accueillir 8 à 10 berceaux.

Nous applaudissons cette initiative et sommes confiants que ce nouveau bâti saura s'intégrer dans son environnement, car selon les premiers éléments communiqués, il sera limité à un rez-de chaussée et les murs existants entourant le jardin seront conservés.

Suite à un appel d'offre, la mairie a confié la maîtrise de l'ouvrage à deux cabinets



d'architecte de la région (de Montfort et Thoiry). Le coût de l'opération « mini-crèche » s'élevait à environ 230 000 euros. Les travaux devraient débuter pendant le deuxième semestre 2018 pour s'achever en 2019.

Quant au bâtiment existant, il accueillera 2 à 3 appartements en location sous la gestion de la commune.

Nous avons pu rencontrer de nombreux mesnulois ces derniers mois à propos de la destination donnée à notre Presbytère. Merci à tous pour votre accueil lors de cette consultation, qui nous a permis de partager et cerner au mieux les attentes de chacun.

C.C.

LA POLLUTION DE L'AIR

"La pollution c'est la dégradation (la salissure) de l'environnement au point de le rendre impropre au bon fonctionnement de l'écosystème et du milieu biologique" (ça, c'est nous!).

Plus de 520 000 morts en Europe et 48 000 morts en France chaque année à cause de la pollution de l'air, c'est l'information que diffusent largement les médias ces dernières semaines.



- Est-ce une réalité ou un effet d'annonce lancé par une Agence ou autre organisation en mal de notoriété ?
- Qu'est-ce que c'est que cette pollution atmosphérique et d'où vient-elle, quelles sont ses conséquences ?
- Qu'en est-il pour Les Mesnuls et que faire ?

Pour comprendre la réalité du problème et de ses conséquences, malheureusement, il faut beaucoup se documenter, être un peu technique et, au risque d'être parfois ennuyeux, aller chercher les explications dans le détail. Mais l'information mérite d'être connue, il y va de notre santé, de notre qualité de vie.

Les pollutions en général.

Pour simplifier, on classe les différentes pollutions par grands types :

Pollution de l'air



Pollution de l'eau



Pollution des sols



Pollution sonore



Pollution électromagnétique



Chacun comprend que ces pollutions interagissent et sont intimement liées ; par exemple, une pulvérisation toxique affecte l'air et le sol qui à leur tour entachent les eaux de pluie ou de ruissellement et réciproquement. Les pollutions proviennent soit de l'activité humaine (elles sont alors dites anthropiques) soit de sources naturelles. Pour certaines nous ne pouvons pas faire grand-chose, pour d'autres, nous pourrions agir assez facilement. Pourquoi s'en priver ? Aujourd'hui nous explorons la pollution atmosphérique.

La pollution atmosphérique

Sournoise, bien que nous la suspicions de temps à autres, nous subissons la pollution de l'air tous les jours, elle nous concerne tous, pays industrialisés ou en développement. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est responsable de plus de 7 millions de morts par an et de la disparition de 1,5 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde, elle s'accélère au point de devenir critique. 90 % de la population respire un air malsain.

En France, la pollution atmosphérique cause 48 000 morts par an et le Sénat pour sa part estime à 100 milliards d'euros les dépenses annuelles directes ou indirectes qui lui sont imputables (maladies, absentéisme et autres charges).

Depuis plusieurs années, nos gouvernements se sont emparés du sujet avec beaucoup plus de force qu'il n'y paraît et bon nombre de commissions, agences, comités, observatoires, commissariats, laboratoires, fondations, instituts, délégations, associations, réseaux et autres secrétariats ont été créés autour du sujet. Au niveau local ces travaux se traduisent par des « Plans de Protection de l'Atmosphère » - une enquête publique sur le sujet avait lieu ces derniers jours en l'Île-de-France. A notre niveau, pour l'instant, l'effet de ces travaux est encore assez peu visible, néanmoins les études et les données publiées sont riches et approfondissent notre connaissance des polluants eux-mêmes, de leurs origines, de leurs fréquences et de leurs conséquences sanitaires. Les normes s'adaptent à ces nouvelles connaissances.

Ce que l'on retiendra dans un premier temps de ces études :

- On entend par polluant : les produits polluants (molécules) et les particules fines formées ou non de molécules toxiques.
- L'air intérieur des habitations peut être dans certains cas de 5 à 15 fois plus pollué que l'air extérieur et nous passons en moyenne 22 heures par jour dans des espaces clos ou semi-clos (logements, travail, loisirs en salle, boutiques, écoles, auto/transports).
- La densité urbanistique favorise la pollution atmosphérique (chauffage, transports, ...).
- Les milieux ruraux ne sont pas épargnés par les phénomènes de pollution atmosphérique, au contraire.
- Grâce à une meilleure qualité de l'air, des millions de vies pourraient être sauvées et des maladies de type cardio-vasculaire, AVC et cancer pourraient être évités.
- A ceci s'ajoute l'explosion des maladies respiratoires et notamment des infections respiratoires aiguës et des bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO).

Petite leur d'espoir, contrairement à l'idée reçue, à l'exception de l'ozone, l'ensemble des polluants a diminué notablement à Paris (de -50% à -80% sur certains polluants mais au global la pollution y reste au dessus des normes en vigueur).

Les polluants et leurs effets

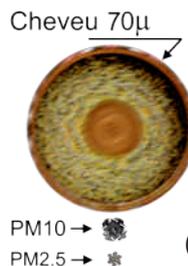
Environ 70 éléments répertoriés polluants sont suivis et classés selon leur dangerosité d'exposition à court ou/et à long terme et sont parfois soumis à seuil de dose. En fait, les normes définissent non seulement des niveaux maximum de présence des polluants dans l'air mais aussi, selon leur dangerosité, les délais d'exposition maximum à ne pas dépasser par jour ou par année.

Les polluants atmosphériques sont d'origine soit humaine soit naturelle, ils proviennent également d'associations ; sous certaines conditions des composants tendent à se combiner pour en former d'autres, ce sont les polluants secondaires. Les plus connus sont l'ozone (O₃) formé d'oxygène ou les oxydes d'azotes (NOx). Ils peuvent avoir une action directe ou indirecte sur notre santé, comme par exemple le gaz carbonique (CO₂) qui participe à l'effet de serre qui lui agit directement sur notre environnement.

Les particules fines

C'est sans doute l'un des gros sujets. Soyons clairs d'emblée, ces particules pour beaucoup sont classées « cancérogènes » notamment par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Elles sont partout et proviennent pour l'essentiel de l'érosion, des volcans, etc... ainsi que de tous les modes de combustion ou liés ou non à l'activité humaine (moteurs à combustion, centrales thermiques, chauffage, incendies, etc.).

Elles sont identifiées sous les termes PM10 et PM2,5, respectivement d'une taille de 10 microns (taille d'une globule rouge) et 2,5 microns (taille d'une bactérie). Les études s'intéressent désormais aux microparticules (inférieures à 1 micron) et aux nanoparticules (inférieures à 0,01 micron).



Les composés organiques volatils (COV)

Les COV regroupent les polluants d'origine organique (constitués de carbone et d'hydrogène ou d'un autre atome comme le chlore ou l'azote), ils ont une grande volatilité et se répandent donc très facilement dans l'air.

On les trouve régulièrement à l'état naturel, comme le méthane dû à la décomposition des végétaux par exemple, mais viennent pour l'essentiel de l'industrie qui en est très utilisatrice (solvant, agent de nettoyage, vapeurs des carburants, conservateurs, vernis,...). Ils sont toxiques et cancérogènes, nous en avons tous chez nous, dans nos intérieurs.

Les formaldéhydes

Ce sont des produits très solubles (composés proches du formol), ils appartiennent à la famille des COV mais méritent une rubrique particulière puisqu'on les retrouve un peu partout dans l'air et les liquides. Présents à l'état naturel, ils deviennent rapidement irritants pour les yeux et voies respiratoires, ils sont identifiés comme « cancérogènes avérés » en cas d'expositions répétées ou prolongées. Utilisés dans la fabrication des produits industriels, ils émanent de sources très variées : bougies, vernis, cosmétiques, mobilier, produits de construction (panneaux bois ou plâtre, peintures,...) et d'entretien, papiers ou textiles, fumée de tabac et de la combustion en général. Malgré un meilleur encadrement de l'utilisation des formaldéhydes depuis 2008, la moitié de nos habitations souffrent d'une concentration excessive de ces produits dans l'air.



Pollens et moisissures

Impossible de parler de la qualité de l'air sans évoquer les pollens et des moisissures en suspension alors que 20 à 30% de la population souffre plus ou moins gravement d'allergies à ces particules. D'une taille de 7 à 150 microns, ces « pollutions » sont saisonnières et dépendent de leur milieu naturel local. Chacun les connaît, inutile de s'y étendre, toute foi gardons en tête leur action sur la santé.



Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A.) étudie le contenu de l'air en pollens et en moisissures, il recueille les données cliniques associées.

La réglementation et la mesure

En France, la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 donne «le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé». Depuis, la réglementation s'appuie sur les travaux et résultats de nombreux organismes mondiaux, européens, nationaux, locaux et corporatifs ou industriels (émissions automobile par exemple) d'où la difficulté d'harmoniser les lois et règlements qui en découlent. En Europe, en Chine et aux USA les effets sanitaires et environnementaux de la pollution sont de mieux en mieux connus et les normes s'affinent. Bien qu'il n'y ait pas de consensus global, on retrouve quand même partout les mêmes types et méthodes de mesure. Les unités utilisées pour définir les teneurs de l'atmosphère en polluant sont le microgramme par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), ses multiples ou sous-multiples et le nombre de particules par million d'unité ou par mètre cube (ppm ou ppm3).

On effectue les mesures grâce à l'utilisation de filtres, de capteurs chimiques, électrochimiques ou optiques. La surveillance de la qualité de l'air est assurée, par délégation, par des associations indépendantes

Qu'en est-il pour notre région, pour Les Mesnuls ?

Pas de panique, mais à surveiller comme partout...

Nous ne sommes pas épargnés, transport, agriculture, chauffage et construction sont les plus gros pourvoyeurs de pollution atmosphérique. Les camions on le sait, on le voit. Mais engrais, transports aériens et maritimes éloignés de nous passent inaperçus, pourtant, portée par les vents, la pollution d'un bateau porte-container équivaut à celle d'un million de véhicules légers. Quant à la pollution intérieure, où que nous soyons, nous sommes tous sur le même plan.

Le sujet vous intéresse, vous souhaitez faire un relevé à domicile ?

La SDM, grâce à son opération

Atmo-sphère, Atmo-sphère !

propose jusqu'en janvier prochain de venir tester chez vous l'air de votre intérieur. Reportez à l'encart joint pour plus de détails.

comme Airparif pour l'Île-de-France.

Nous vous invitons à venir sur notre site (www.sdm-lesmesnuls.fr) pour obtenir plus de détails sur les normes et règlements actuellement en vigueur ainsi que bien d'autres informations sur le sujet.

Que retenir, que faire ?

Notre air intérieur ou extérieur n'est pas aussi sain qu'il le devrait, bon nombre d'irritations, de troubles, de lésions et de maladies lui sont imputables. Notre futur sanitaire et celui de nos enfants sont en jeu. Aujourd'hui qui accepterait encore d'avoir du plomb ou de l'amiante dans sa maison ou sur son lieu de travail ? Il en va de même pour l'atmosphère. Nous devons l'admettre ! Il y a vraiment un bénéfice sanitaire lorsque la qualité de l'air s'améliore.

Nous pouvons agir contre la pollution atmosphérique plus ou moins simplement, individuellement ou collectivement, gratuitement ou lors d'un achat, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Quelques recommandations simples et de bon sens qui ne coûtent rien (ou presque).

A la maison

- Aérer toutes les pièces de vie au moins 5 à 10 minutes par jour, d'autant plus si vos peintures ou vos meubles sont récents (ce n'est pas cher et fait chuter considérablement la pollution intérieure et son humidité).
- Ne pas fumer dans la maison, c'est l'une des plus grosses pollutions intérieure (là encore, ce n'est pas trop cher).
- Utiliser avec parcimonie les produits de nettoyage, ne pas les mélanger.
- Limiter les combustions non-indispensables (chauffages d'appoint, cuisine, bougies, encens, parfums, ...)
- Éteindre les éclairages inutiles.
- Faire entretenir votre chaudière et ramoner votre cheminée tous les ans (comme c'est obligatoire).
- Éviter les feux de cheminée ouverte.
- Animaux et plantes sont de bons amis mais comme nous tous ils polluent notre intérieur. Penser à leur impact sur notre environnement.

En voiture

- Faire réviser son véhicule selon les prescriptions du constructeur (réduction des émissions)
- Vérifier les pneus, leur état, leur pression et retirer la galerie hors utilisation (consommation)
- Regrouper ses achats à l'extérieur (consommation et usure)
- Éviter les horaires et trajets encombrés.

Et surtout, en période de pic de pollution, il **FAUT** se conformer au mieux aux instructions de l'administration.

Enfin, pour ceux qui aiment les flambées, si il est un geste à faire pour notre environnement, c'est l'utilisation d'un poêle ou d'insert labellisé « flamme verte » (5 à 10 fois moins de CO et de particules, 70 % de chaleur en plus).

Les mesures de la qualité de l'air sont très réglementées et déléguées par régions aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) regroupées au sein du réseau Atmo. Airparif opère en Ile-de-France. Sa mission est de surveiller, informer, et comprendre les phénomènes de pollution via ses 70 stations mobiles ou fixes dont l'une est à côté de nous à Rambouillet. Son site fourmille d'informations utiles (<https://www.airparif.asso.fr/>), c'est un peu notre météo de la pollution.

La qualité de l'air intérieur est plus particulièrement traitée par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (<http://www.oqai.fr/>) et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (<https://www.anses.fr/fr>) Enfin les sites du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère des Solidarités et de la Santé vous informeront sur les lois et règlements en vigueur ainsi que sur les projets et actions menés par le gouvernement.

Le défi «Familles à Energie Positive»

C'est reparti pour la 5ème édition hiver 2017-2018 du Défi Familles à Energie Positive sud-Yvelines. L'hiver dernier, l'équipe des Mesnuls a atteint l'objectif de **8%** d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent.

Vous aussi lancez-vous dans le défi !

Cette année encore l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est prête à nous emmener vers une nouvelle victoire, rejoignez-vous aux participants déjà inscrits !



Pour s'inscrire, c'est simple :

www.sud-yvelines.familles-a-energie-positive.fr

Pour toute question :

faep@energie-sqy.com et **01 34 52 26 34**

L'ALEC ouvre sa page facebook pour une communication plus rapide.

Toujours plus de conseils neutres et gratuits, des évènements, des actualités...

<https://www.facebook.com/alec.sqy/>

C.B.

Environnement et sécurité

Parler d'environnement fait penser prioritairement à la qualité de l'air, de l'eau, ou au respect des milieux naturels en termes de faune et de flore, le souci étant d'assurer la sécurisation des espèces et celle de l'homme en particulier.

Par extension, ce souci doit conduire chacun, où qu'il se trouve, à s'inquiéter des situations ou activités qui portent ou peuvent porter atteinte à la sécurité individuelle et/ou collective.

La SDM se préoccupe donc naturellement, à l'instar des autorités, des nuisances et plus précisément des dangers du quotidien que nous imposent nos modes de vie. Parmi ceux-ci, et presque prioritairement, le trafic automobile nous confronte journalièrement à des situations portant atteinte aux personnes et aux biens.

En attendant que soit apportées des réponses aux nuisances imposées



par le trafic sur la RD191, il est d'autres endroits où doit se porter notre attention. Ainsi, par exemple (choisi), l'installation de stops à certaines intersections routières relève de la bonne démarche, sauf qu'ils sont peu respectés. En donnant un sentiment de protection, ils entraînent certains à moins de vigilance. Aussi, serait-il plus judicieux de leur préférer des panneaux « céder le passage » qui judicieusement disposés ne répondent pas moins au légitime souci de sécurisation des carrefours. Cela n'empêchera pas les irresponsables de se mal conduire, mais au moins évitera à bon nombre de devenir des « contrevenants »! Mais ce n'est qu'un point de vue.

D'autres sujets relevant de la sécurité des biens et des personnes sont également à considérer attentivement sur nos territoires, ne doutons pas qu'ils font partie des préoccupations de tous et que les dispositions appropriées ramèneront la quiétude et sécurité dans notre village.

M.R.

Autorités Communales et Préfectorales

Difficile parfois à comprendre, qui fait quoi et comment, entre les autorités préfectorales et communales. Globalement, l'autorité communale : décide et accorde, l'autorité préfectorale : supervise et intervient s'il y a lieu (dans tous les cas un tribunal tranche les litiges). Nous abordons ici de manière succincte les règles de droit gérant cette relation.



Suivant le code général des collectivités territoriales art. L. 2131-1 les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature.

Sont soumis aux dispositions de l'article L. 2131-1 un certain nombre d'actes dont : les délibérations du conseil municipal sauf exception, les décisions réglementaires et individuelles prises par le maire dans l'exercice de son pouvoir de police sauf exception, les actes à caractère réglementaire pris par les autorités communales dans tous les autres domaines qui relèvent de leur compétence en application de la loi, les conventions relatives aux emprunts, aux marchés et aux accords-cadres sauf exception, le permis de construire et les autres autorisations d'utilisation du sol et le certificat d'urbanisme délivrés par le maire, lorsqu'il a reçu compétence dans les conditions prévues aux articles L. 422-1 et L. 422-3 du code de l'urbanisme.

Par exemple, en urbanisme l'article L424-7 précise que lorsque l'autorité compétente est le Maire au nom de la commune, le permis est exécutoire de plein droit; toutefois cette autorité est soumise au contrôle préfectoral

en terme de légalité. Les pouvoirs dont dispose le représentant de l'état sont ceux relatifs au contrôle de légalité conformément aux dispositions de l'article L2131-1 à 6 du code général des collectivités territoriales.

Le Préfet dispose d'un délai de 2 mois à compter de la transmission (La transmission doit être complète, c'est à dire portée sur la décision ainsi que sur l'ensemble du dossier) pour examiner l'ensemble des documents au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune. Le Préfet, peut, s'il a des remarques à l'encontre de la décision prise, la déférer au tribunal administratif. Préalablement au déferé préfectoral, le Préfet ou son délégué dans l'arrondissement adresse généralement une "lettre d'observation" (valant recours gracieux) au Maire en lui exposant les motifs d'illégalité de sa décision et en lui demandant de bien vouloir la retirer. une copie de cette lettre d'observation est notifiée au bénéficiaire de l'autorisation selon les dispositions de l'article R.600-1 du code de l'urbanisme.

Le Maire a 2 mois, à compter de la réception de la dite lettre d'observations, pour y répondre. L'absence de réponse vaut refus d'effectuer le retrait. Le délai ouvert au Préfet pour déférer est prorogé de 2 mois à compter soit de la date de réception de la réponse du Maire, soit à compter de la date à laquelle est né son refus tacite.

Toute personne lésée par un acte d'une commune peut demander au Préfet de procéder à l'examen de la légalité de cet acte. La saisine du Préfet par un tiers a pour effet de prolonger le délai de recours contentieux jusqu'à la décision explicite ou implicite de cette autorité. Le recours doit être adressé au Préfet au titre du contrôle de légalité en RAR. D.A.

La fibre optique

Mr Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental des Yvelines et du Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques, et le Président Directeur Général de la société TDF, ont signé à Rambouillet le 12 octobre dernier, un accord précisant notre (nouveau) calendrier de



déploiement de la fibre optique⁽¹⁾ par « Yvelines Fibre ». Il ressort que **Les Mesnuls** seront fibrés à l'occasion de la dernière tranche de travaux prévue pour le deuxième semestre 2020 (ce qui nous fera plus ou moins revenir aux dates prévues par le projet initial - SDTAN2012). Le débit internet sera alors pour chacun d'entre nous de 80 à 100 Mbit/s voire plus.

D'autre part le Conseil Départemental nous avise que les études étant terminées, le câblage

pour la Montée en Débit (MeD = fibre optique jusqu'à la mairie puis les anciens fils de cuivre jusqu'à votre domicile) devrait se terminer d'ici la fin de l'année pour une mise en service vers mars/avril 2018. L'objectif de l'opérateur est de fournir un débit de plus ou moins 10 Mbit/s sur à peu près tout le village jusqu'à la fin 2020.

⁽¹⁾ Note pour les plus techniques : il semble que la FTTD (fibre jusqu'à la porte) soit favorisée par rapport à la FTTH (fibre jusqu'à la maison), ce qui reste satisfaisant.

D.L.